



Conseil du développement industriel
Cinquante et unième session
Vienne, 3-6 juillet 2023

Comité des programmes et des budgets
Trente-neuvième session
Vienne, 15-17 mai 2023
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
Programme et budgets 2024-2025

Programme et budgets 2024-2025

Propositions révisées du Directeur général

Faisant suite aux consultations tenues avec le groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets, le présent document informe sur les modifications apportées aux propositions du Directeur général sur le programme et les budgets 2024-2025, publiées sous la cote IDB.51/6-PBC.39/6.

Contexte

1. Conformément à l'Article 14 de l'Acte constitutif et aux articles 3.1 et 3.4 du Règlement financier, le Directeur général a soumis ses propositions sur le programme et les budgets 2024-2025 (IDB.51/6-PBC.39/6) au Comité des programmes et des budgets à sa trente-neuvième session, le 27 février 2023 (elles ont fait l'objet d'un nouveau tirage pour raisons techniques le 31 mars 2023).
2. Ayant examiné ces propositions, le groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets a recommandé que le Directeur général envisage de présenter des budgets à croissance réelle nulle, sans créer de précédent pour les budgets futurs, compte tenu de la situation économique difficile que traversaient des États Membres également en proie à des difficultés résultant de crises planétaires nombreuses et complexes (pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et crise liée au coût de la vie).
3. À la demande des États Membres, le présent document informe sur la révision des propositions sur le programme et les budgets 2024-2025. Il répertorie les corrections apportées aux allocations de ressources inscrites dans le budget ordinaire et dans le Fonds pour l'innovation et la transformation qui figuraient dans le document IDB.51/6-PBC.39/6.
4. Les versions révisées des tableaux récapitulatifs des budgets figurent à l'annexe du présent document.

Récapitulatif des propositions révisées

5. Après ajustement des prévisions établies dans le document IDB.51/6-PBC.39/6, le montant brut des dépenses prévues au budget ordinaire se chiffre à 163 059 399 euros. Ces dépenses sont à imputer sur les contributions mises en



recouvrement à hauteur de 157 815 529 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 5 243 870 euros.

6. Les propositions révisées rendent compte des corrections apportées au budget ordinaire, qui se traduisent par une baisse totale de 7 955 526 euros (corrigée de l'inflation), et des corrections apportées au budget opérationnel par rapport aux propositions du Directeur général publiées sous la cote IDB.51/6-PBC.39/6. Ces corrections sont les suivantes :

a) Ajustement du coût des postes permanents dans le budget ordinaire (4 675 600 euros), résultant du déclassement de 17 postes, du transfert de deux postes vers le budget opérationnel et de l'annulation de 12 postes ;

b) Nouvelle baisse des frais de voyage (127 300 euros), qui s'ajoute aux économies proposées dans le document IDB.51/6-PBC.39/6 ;

c) Réduction des frais de fonctionnement (1 504 756 euros) ;

d) Augmentation des recettes du budget ordinaire (1 170 570 euros), résultant de l'augmentation des intérêts sur les dépôts et des recettes prévues au titre du recouvrement intégral des coûts ; et augmentation des recettes du budget opérationnel résultant de l'augmentation des intérêts sur les dépôts (600 000 euros) ;

e) Baisse des dépenses au titre du programme ordinaire de coopération technique (477 300 euros), nécessaire pour maintenir ces dernières à 6 % du montant net du budget ordinaire approuvé, comme l'exige l'Acte constitutif de l'ONUDI.

7. Les prévisions de dépenses au titre du budget opérationnel de 2024-2025 présentées dans le document IDB.51/6-PBC.39/6 ont été révisées, comme indiqué plus haut, le montant total des ressources nécessaires s'établissant à 47 247 800 euros, à imputer sur les recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui aux programmes à hauteur de 42 666 213 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 4 581 587 euros.

8. Pour répondre à une demande accrue en matière d'appui de l'Organisation au titre des priorités thématiques proposées par le Directeur général, mais aussi pour suivre les orientations reçues des États Membres dans le cadre du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets, l'ambition partiellement retenue dans les présentes propositions révisées sur le programme et les budgets 2024-2025 est d'augmenter les activités de coopération technique de 25 % maximum au cours du prochain exercice biennal. Il va de soi que ces activités ne pourront être exécutées que si suffisamment de ressources sont mobilisées, et qu'elles s'inscrivent dans le cadre des propositions du Directeur général publiées sous la cote IDB.51/6-PBC.39/6.

9. Bien que les présentes propositions aient été révisées pour permettre le maintien de 574 postes actuellement inscrits au budget et des recrutements rapides destinés à pourvoir les postes vacants (y compris en envisageant des déclassements) qui avaient été temporairement gelés afin de maîtriser les augmentations sensibles des coûts survenues en 2022-2023, quelques changements sont prévus dans la composition des effectifs.

10. Comme indiqué plus haut, les gains d'efficacité et les économies réalisées au titre des dépenses autres que les dépenses de personnel, telles que les dépenses liées aux voyages, aux services de conseil, à la transition numérique et à l'informatique, ainsi que les coûts indirects, continueront d'être recherchés au titre du budget ordinaire et du budget opérationnel. Parmi les possibilités de gains d'efficacité non exploitées, le Secrétariat continue de chercher à assouplir les modalités d'exécution du budget.

11. La nécessité d'avoir recours à des contributions volontaires supplémentaires pour financer les activités de base du programme de travail de l'ONUDI se traduit par une refonte du Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base de l'ONUDI, qu'il est proposé de renommer Fonds pour l'innovation et la

transformation. Les États Membres et les autres partenaires de financement auront ainsi la possibilité de participer à la réforme et à un financement axé sur les retombées en soutenant, en approfondissant ou en élargissant les domaines d'activité de base. La cible proposée pour le Fonds pour l'innovation et la transformation a été portée de 5 à 15,8 millions d'euros pour l'exercice biennal, ce qui permettra de combler partiellement le déficit de financement résultant de la réduction du budget ordinaire et d'intégrer d'autres propositions de l'Organisation en faveur du soutien d'importantes activités de base.

Incidences des ajustements sur les domaines de résultats

12. Les résultats escomptés, les activités et les cibles décrits dans le document IDB.51/6-PBC.39/6 pour chaque domaine de résultats du programme et des budgets 2024-2025 restent largement pertinents une fois les ajustements budgétaires pris en compte. Les priorités techniques et programmatiques ne sont pas non plus affectées par la révision des propositions budgétaires et continuent de cadrer pleinement avec le cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 (IDB.49/8-PBC.37/8), que le programme et les budgets 2024-2025 complète directement.

13. Toutefois, les ajustements qu'il est proposé d'appliquer aux ressources du budget ordinaire pourraient avoir des incidences sur le calendrier et l'ampleur de l'exécution de certaines des activités prévues au titre des cinq domaines de résultats, en particulier de celles qui dépendent le plus des contributions mises en recouvrement, comme il est décrit plus bas.

14. En particulier, si le programme et les budgets 2024-2025 mettent l'accent sur le renforcement du rôle normatif de l'ONUDI, c'est, dans une large mesure, la structure de financement du résultat 1 (Politiques et stratégies de développement industriel inclusif et durable et de réalisation des objectifs de développement durable) qui détermine la capacité de l'Organisation à donner la priorité à ces fonctions. La disponibilité limitée des ressources de base, conjuguée au fait qu'à l'ONUDI les contributions volontaires sont généralement préaffectées, compromet la capacité qu'a l'Organisation de promouvoir largement son rôle normatif, plus particulièrement en transposant à une plus grande échelle des initiatives de dimension nationale et régionale et en produisant et diffusant sans restriction des produits et des services qui sont par nature des biens publics mondiaux. La disposition des partenaires financiers à verser à l'Organisation des contributions volontaires qui lui donneront les moyens de mener une plus grande variété d'activités normatives, notamment de fournir des biens publics, contribuera grandement à l'efficacité de son action.

15. Par ailleurs, le résultat 4 (Gestion stratégique efficace axée sur les résultats) reste une priorité claire pour l'Organisation, qui se trouve sur une importante trajectoire de réforme orientée vers une plus grande maturité institutionnelle et une priorité accrue donnée aux résultats. Toutefois, les progrès réguliers et rapides accomplis dans ce sens sont entravés par le manque de ressources de base consacrées à cette activité. Le manque de financement des activités de base menées pour atteindre le résultat 4 peut accentuer la nécessité de mobiliser des contributions volontaires ciblées à cette fin, d'autant plus si l'on considère qu'il importe de disposer de systèmes viables de gestion axée sur les résultats, notamment de suivi et d'établissement de rapports, pour mettre en œuvre le programme et les budgets axés sur les résultats. Les propositions révisées s'accompagnent d'un risque accru de ne pas atteindre les cibles fixées pour tous les domaines de résultats, comme il est prescrit, en particulier à cause d'une mobilisation insuffisante de contributions volontaires pour les activités de base.

16. Les mêmes considérations peuvent s'appliquer à l'action menée pour atteindre le résultat 5 (Excellence des services et opérations internes). En particulier, si la priorité et les modalités de la contribution des services informatiques aux objectifs de l'Organisation énoncés dans le document IDB.51/6-PBC.39/6 restent inchangées, l'ONUDI mettra en œuvre progressivement les améliorations prévues sur plusieurs cycles budgétaires et cherchera à tirer parti des contributions volontaires pour

compléter, si nécessaire, les ressources de base, notamment au moyen du Fonds pour l'innovation et la transformation.

17. Si aucune incidence directe n'est prévue sur les résultats et les cibles des domaines de résultats 1 à 3, il reste important de souligner que les résultats figurant dans le programme et les budgets sont interdépendants, se renforcent mutuellement et font partie d'une chaîne de résultats intégrée. Les résultats 4 et 5 sont des éléments nécessaires à la réalisation, dans le cadre de changements en profondeur, des résultats 1, 2 et 3. Le Secrétariat considère que ces risques sont gérables et compatibles – mais de justesse – avec son appétence pour le risque. Toute nouvelle réduction du budget ordinaire devra se traduire par une réduction substantielle du champ des activités.

18. Compte tenu de ce qui précède, aucune révision des cibles associées aux résultats qui ont été énoncées dans le document IDB.51/6-PBC.39/6 n'est envisagée dans l'immédiat. L'Organisation continuera d'améliorer ses processus pour suivre l'exécution du programme et des budgets 2024-2025 et du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 et en communiquer les résultats en toute transparence, conformément à son cadre intégré de résultats et de performance, et s'emploiera plus activement à renforcer sa culture de la gestion axée sur les résultats et de la conformité. Toute nouvelle réduction du budget ordinaire nécessitera une révision des cibles à la baisse.

Autres ajustements

19. Outre les ajustements concernant les budgets et le programme décrits plus haut, le paragraphe supplémentaire suivant est à envisager dans le descriptif du résultat 4 (Gestion stratégique efficace axée sur les résultats) :

20. Le paragraphe 265 est modifié comme suit : « [...] Par ailleurs, la rénovation du CIV devrait être examinée avec le Gouvernement autrichien sur la base de l'Accord de siège. »

Les résultats escomptés suivants, relevant de la gestion conjointe des bâtiments, énoncés après le paragraphe 272, sont supprimés :

- « • Obtention, auprès du Gouvernement autrichien, d'importantes ressources financières pour la rénovation du CIV dans le cadre de négociations s'appuyant sur l'évaluation des risques récemment menée ;
- Transfert de certains projets du budget de la Division des installations vers le Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants, auquel le Gouvernement autrichien contribue. »

Mesure à prendre par le Conseil

21. Le Conseil est invité à recommander à la Conférence générale d'adopter les propositions révisées du Directeur général sur le programme et les budgets 2024-2025 publiées sous la cote IDB.51/6/Add.1-PBC.39/6/Add.1.

Annexe

Tableau 1
Récapitulatif des prévisions de dépenses par résultat pour 2024-2025

(En euros, aux prix de 2024-2025)

Résultats		Budget ordinaire (montants nets)	Budget opérationnel (montants nets)	Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base (montants nets)		Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Total des prévisions (montants nets)	Pourcentage du total
1	Politiques et stratégies de développement industriel inclusif et durable et de réalisation des ODD	39 829 255	13 280 325	1 372 000		63 641 292	118 122 872	18,8
2	Écosystèmes industriels favorables	21 432 454	11 335 320	3 049 500		187 686 478	223 503 752	35,5
3	Entreprises innovantes, inclusives et durables	17 933 200	9 409 720	2 600 500		152 141 681	182 085 101	28,9
4	Gestion stratégique efficace axée sur les résultats	19 216 965	7 023 135	9 105 152		144 020	35 489 272	5,6
5	Excellence des services et opérations internes	31 479 964	6 199 300	34 000			37 713 264	6,0
	Recettes accessoires	(4 338 090)	(4 581 587)	(348 700)			(9 268 377)	
	Coûts indirects	32 261 781					32 261 781	5,1
Total des ressources nécessaires (montants nets)		157 815 529	42 666 213	15 812 452	403 613 471	619 907 665	100,0	

**Volume total des opérations en 2024-2025, par résultat
(y compris la coopération technique)**

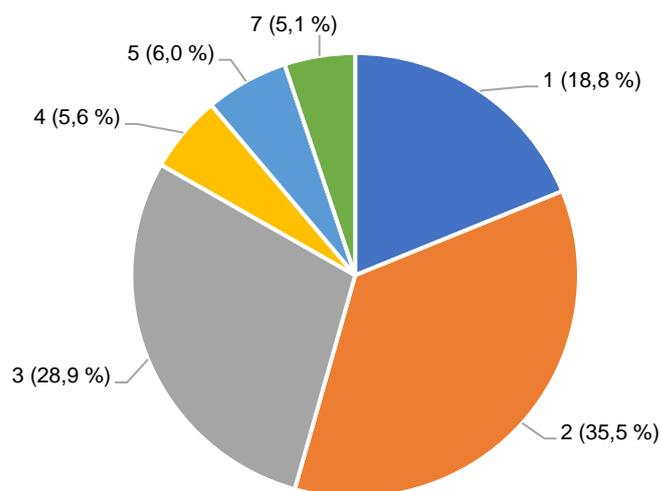


Tableau 2 a)
[hors résultat 6 (Gestion efficiente des bâtiments du CIV)]

(En euros)

	Budget approuvé de 2022-2023	Accroissement des ressources en 2024-2025 aux prix de 2022-2023	Ressources nécessaires pour 2024-2025 aux prix de 2022-2023	Actualisation aux prix de 2024-2025	Ressources nécessaires pour 2024-2025 aux prix de 2024-2025
	1	2	3	4	5
Budget ordinaire					
Dépenses	145 929 543	1 099 056	147 028 599	16 030 800	163 059 399
Recettes	(4 073 300)	(1 170 570)	(5 243 870)		(5 243 870)
Montant net des ressources nécessaires	141 856 243	(71 514)	141 784 729	16 030 800	157 815 529
Budget opérationnel					
Dépenses	39 582 700	992 000	40 574 700	6 673 100	47 247 800
Recettes	(1 797 154)	(2 784 433)	(4 581 587)		(4 581 587)
Montant net des ressources nécessaires	37 785 546	(1 792 433)	35 993 113	6 673 100	42 666 213
Total (budgets ordinaire et opérationnel)	179 641 789	(1 863 947)	177 777 842	22 703 900	200 481 742
Taux de croissance réel (net)					
Budget ordinaire		(0,1 %)			
Budget opérationnel		(4,7 %)			
Taux combiné		(1,0 %)			

Tableau 3
Prévisions de dépenses et de recettes par résultat pour 2024-2025
avec données de 2022-2023 pour comparaison

(En euros)

	Budget approuvé de 2022-2023 ^a	Accroissement des ressources en 2024-2025 aux prix de 2022-2023	Ressources nécessaires pour 2024-2025 aux prix de 2022-2023	Actualisation aux prix de 2024-2025	Ressources nécessaires pour 2024-2025 aux prix de 2024-2025
	1	2	3	4	5
1. Budgets ordinaire et opérationnel					
1. Politiques et stratégies de développement industriel inclusif et durable et de réalisation des ODD	47 009 430	(224 400)	46 785 030	6 550 995	53 336 025
Recettes	(213 200)	(13 245)	(226 445)		(226 445)
Montant net des ressources nécessaires	46 796 230	(237 645)	46 558 585	6 550 995	53 109 580
2. Écosystèmes industriels favorables	29 082 434	(373 380)	28 709 054	4 285 165	32 994 219
Recettes	(213 400)	(13 045)	(226 445)		(226 445)
Montant net des ressources nécessaires	28 869 034	(386 425)	28 482 609	4 285 165	32 767 774
3. Entreprises innovantes, inclusives et durables	24 337 210	(318 740)	24 018 470	3 550 895	27 569 365
Recettes	(213 300)	(13 145)	(226 445)		(226 445)

	<i>Budget approuvé de 2022-2023^a</i>	<i>Accroissement des ressources en 2024-2025 aux prix de 2022-2023</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2024-2025 aux prix de 2022-2023</i>	<i>Actualisation aux prix de 2024-2025</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2024-2025 aux prix de 2024-2025</i>
	1	2	3	4	5
Montant net des ressources nécessaires	24 123 910	(331 885)	23 792 025	3 550 895	27 342 920
4. Gestion stratégique efficace axée sur les résultats	23 024 080	(283 680)	22 740 400	3 726 145	26 466 545
Recettes	(213 400)	(13 045)	(226 445)		(226 445)
Montant net des ressources nécessaires	22 810 680	(296 725)	22 513 955	3 726 145	26 240 100
5. Excellence des services et opérations internes	34 092 464	(607 800)	33 484 664	4 194 600	37 679 264
6. Gestion efficiente des bâtiments du CIV	53 252 700	17 784 064	71 036 764	3 279 500	74 316 264
Recettes	(53 252 700)	(17 784 064)	(71 036 764)	(3 279 500)	(74 316 264)
Montant net des ressources nécessaires					
Recettes accessoires	(5 017 154)	(3 902 523)	(8 919 677)		(8 919 677)
7. Coûts indirects	27 966 625	3 899 056	31 865 681	396 100	32 261 781
Total (budgets ordinaire et opérationnel)	179 641 789	(1 863 947)	177 777 842	22 703 900	200 481 742
2. Budget ordinaire					
1. Politiques et stratégies de développement industriel inclusif et durable et de réalisation des ODD	35 809 295	(429 040)	35 380 255	4 675 445	40 055 700
Recettes	(213 200)	(13 245)	(226 445)		(226 445)
Montant net des ressources nécessaires	35 596 095	(442 285)	35 153 810	4 675 445	39 829 255
2. Écosystèmes industriels favorables	19 664 074	(757 700)	18 906 374	2 752 525	21 658 899
Recettes	(213 400)	(13 045)	(226 445)		(226 445)
Montant net des ressources nécessaires	19 450 674	(770 745)	18 679 929	2 752 525	21 432 454
3. Entreprises innovantes, inclusives et durables	16 610 135	(703 060)	15 907 075	2 252 570	18 159 645
Recettes	(213 300)	(13 145)	(226 445)		(226 445)
Montant net des ressources nécessaires	16 396 835	(716 205)	15 680 630	2 252 570	17 933 200
4. Gestion stratégique efficace axée sur les résultats	17 189 550	(302 400)	16 887 150	2 556 260	19 443 410
Recettes	(213 400)	(13 045)	(226 445)		(226 445)
Montant net des ressources nécessaires	16 976 150	(315 445)	16 660 705	2 556 260	19 216 965
5. Excellence des services et opérations internes	28 689 864	(607 800)	28 082 064	3 397 900	31 479 964
6. Gestion efficiente des bâtiments du CIV	53 252 700	17 784 064	71 036 764	3 279 500	74 316 264
Recettes	(53 252 700)	(17 784 064)	(71 036 764)	(3 279 500)	(74 316 264)

	Budget approuvé de 2022-2023 ^a	Accroissement des ressources en 2024-2025 aux prix de 2022-2023	Ressources nécessaires pour 2024-2025 aux prix de 2022-2023	Actualisation aux prix de 2024-2025	Ressources nécessaires pour 2024-2025 aux prix de 2024-2025
	1	2	3	4	5
Montant net des ressources nécessaires					
Recettes accessoires	(3 220 000)	(1 118 090)	(4 338 090)		(4 338 090)
7. Coûts indirects	27 966 625	3 899 056	31 865 681	396 100	32 261 781
Total (budget ordinaire)	141 856 243	(71 514)	141 784 729	16 030 800	157 815 529
3. Budget opérationnel					
1. Politiques et stratégies de développement industriel inclusif et durable et de réalisation des ODD	11 200 135	204 640	11 404 775	1 875 550	13 280 325
2. Écosystèmes industriels favorables	9 418 360	384 320	9 802 680	1 532 640	11 335 320
3. Entreprises innovantes, inclusives et durables	7 727 075	384 320	8 111 395	1 298 325	9 409 720
4. Gestion stratégique efficace axée sur les résultats	5 834 530	18 720	5 853 250	1 169 885	7 023 135
5. Excellence des services et opérations internes	5 402 600		5 402 600	796 700	6 199 300
Recettes accessoires	(1 797 154)	(2 784 433)	(4 581 587)		(4 581 587)
Total (budget opérationnel)	37 785 546	(1 792 433)	35 993 113	6 673 100	42 666 213

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 4 a)
**Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense
pour 2024-2025 avec données de 2022-2023 pour comparaison
[hors résultat 6 (Gestion efficiente des bâtiments du CIV)]**

(En euros)

Principal objet de dépense	Budget approuvé de 2022-2023	Accroissement des ressources en 2024-2025 aux prix de 2024-2025	Ressources nécessaires pour 2024-2025 aux prix de 2022-2023	Actualisation aux prix de 2024-2025	Ressources nécessaires pour 2024-2025 aux prix de 2024-2025
	1	2	3	4	5
1. Budgets ordinaire, opérationnel, du Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base et de coopération technique (fonds extrabudgétaires)					
1 Dépenses de personnel	244 056 800	20 825 349	264 882 149	20 833 300	285 715 449
2 Voyages autorisés	18 725 709	4 049 229	22 774 938	161 100	22 936 038
3 Dépenses de fonctionnement	250 813 305	51 760 280	302 573 585	423 200	302 996 785
4 Technologies de l'information et des communications	7 590 250	50 000	7 640 250	286 700	7 926 950

<i>Principal objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé de 2022-2023</i>	<i>Accroissement des ressources en 2024-2025 aux prix de 2024-2025</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2024-2025 aux prix de 2022-2023</i>	<i>Actualisation aux prix de 2024-2025</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2024-2025 aux prix de 2024-2025</i>
	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>
5 Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique	9 511 600	(4 600)	9 507 000	999 600	10 506 600
Recettes	(5 941 754)	(4 232 403)	(10 174 157)		(10 174 157)
Total [budgets ordinaire, opérationnel, du Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base et de coopération technique (fonds extrabudgétaires)] (montants nets)	524 755 910	72 447 855	597 203 765	22 703 900	619 907 665
2. Budgets ordinaire et opérationnel					
1 Dépenses de personnel	132 973 456	(1 620 040)	131 353 416	20 833 300	152 186 716
2 Voyages autorisés	4 441 639		4 441 639	161 100	4 602 739
3 Dépenses de fonctionnement	30 995 298	3 715 696	34 710 994	423 200	35 134 194
4 Technologies de l'information et des communications	7 590 250		7 590 250	286 700	7 876 950
5 Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique	9 511 600	(4 600)	9 507 000	999 600	10 506 600
Recettes	(5 870 454)	(3 955 003)	(9 825 457)		(9 825 457)
Total (budgets ordinaire et opérationnel) (montants nets)	179 641 789	(1 863 947)	177 777 842	22 703 900	200 481 742
3. Budget ordinaire					
1 Dépenses de personnel	96 502 656	(2 612 040)	93 890 616	14 269 600	108 160 216
2 Voyages autorisés	1 579 539		1 579 539	60 200	1 639 739
3 Dépenses de fonctionnement	30 745 498	3 715 696	34 461 194	414 700	34 875 894
4 Technologies de l'information et des communications	7 590 250		7 590 250	286 700	7 876 950
5 Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique	9 511 600	(4 600)	9 507 000	999 600	10 506 600
Recettes	(4 073 300)	(1 170 570)	(5 243 870)		(5 243 870)
Total (budget ordinaire) (montants nets)	141 856 243	(71 514)	141 784 729	16 030 800	157 815 529

<i>Principal objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé de 2022-2023</i>	<i>Accroissement des ressources en 2024-2025 aux prix de 2024-2025</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2024-2025 aux prix de 2022-2023</i>	<i>Actualisation aux prix de 2024-2025</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2024-2025 aux prix de 2024-2025</i>
	1	2	3	4	5
4. Budget opérationnel					
1 Dépenses de personnel	36 470 800	992 000	37 462 800	6 563 700	44 026 500
2 Voyages autorisés	2 862 100		2 862 100	100 900	2 963 000
3 Dépenses de fonctionnement	249 800		249 800	8 500	258 300
Recettes	(1 797 154)	(2 784 433)	(4 581 587)		(4 581 587)
Total (budget opérationnel) (montants nets)	37 785 546	(1 792 433)	35 993 113	6 673 100	42 666 213
5. Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base					
1 Dépenses de personnel	71 300	13 753 852	13 825 152		13 825 152
2 Voyages autorisés		1 696 000	1 696 000		1 696 000
3 Dépenses de fonctionnement		590 000	590 000		590 000
4 Technologies de l'information et des communications		50 000	50 000		50 000
Recettes	(71 300)	(277 400)	(348 700)		(348 700)
Total (budget du Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base) (montants nets)		15 812 452	15 812 452		15 812 452
6. Budget de coopération technique (fonds extrabudgétaires)					
1 Dépenses de personnel	111 012 044	8 691 537	119 703 581		119 703 581
2 Voyages autorisés	14 284 070	2 353 229	16 637 299		16 637 299
3 Dépenses de fonctionnement	219 818 007	47 454 584	267 272 591		267 272 591
Total [budget de coopération technique (fonds extrabudgétaires)] (montants nets)	345 114 121	58 499 350	403 613 471		403 613 471

Tableau 4 b)
Prévisions annuelles de dépenses et de recettes par principal objet de dépense pour 2024-2025 [hors résultat 6 (Gestion efficace des bâtiments du CIV)]

(En euros)

<i>Principal objet de dépense</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2024 aux prix de 2024</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2025 aux prix de 2025</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2024-2025 aux prix de 2024-2025</i>
	1	2	3
1. Budgets ordinaire, opérationnel, du Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base et de coopération technique (fonds extrabudgétaires)			
1 Dépenses de personnel	147 916 930	137 798 519	285 715 449
2 Voyages autorisés	12 482 181	10 453 857	22 936 038
3 Dépenses de fonctionnement	163 479 952	139 516 833	302 996 785

<i>Principal objet de dépense</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2024 aux prix de 2024</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2025 aux prix de 2025</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2024-2025 aux prix de 2024-2025</i>
	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>
4 Technologies de l'information et des communications	3 925 550	4 001 400	7 926 950
5 Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique	5 166 900	5 339 700	10 506 600
Recettes	(5 285 675)	(4 888 482)	(10 174 157)
Total [budgets ordinaire, opérationnel, du Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base et de coopération technique (fonds extrabudgétaires)] (montants nets)	327 685 838	292 221 827	619 907 665
2. Budgets ordinaire et opérationnel			
1 Dépenses de personnel	74 772 928	77 413 788	152 186 716
2 Voyages autorisés	2 591 969	2 010 770	4 602 739
3 Dépenses de fonctionnement	17 286 813	17 847 381	35 134 194
4 Technologies de l'information et des communications	3 900 550	3 976 400	7 876 950
5 Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique	5 166 900	5 339 700	10 506 600
Recettes	(5 111 325)	(4 714 132)	(9 825 457)
Total (budgets ordinaire et opérationnel) (montants nets)	98 607 835	101 873 907	200 481 742
3. Budget ordinaire			
1 Dépenses de personnel	53 110 278	55 049 938	108 160 216
2 Voyages autorisés	798 869	840 870	1 639 739
3 Dépenses de fonctionnement	17 111 213	17 764 681	34 875 894
4 Technologies de l'information et des communications	3 900 550	3 976 400	7 876 950
5 Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique	5 166 900	5 339 700	10 506 600
Recettes	(2 708 031)	(2 535 839)	(5 243 870)
Total (budget ordinaire) (montants nets)	77 379 779	80 435 750	157 815 529
4. Budget opérationnel			
1 Dépenses de personnel	21 662 650	22 363 850	44 026 500
2 Voyages autorisés	1 793 100	1 169 900	2 963 000
3 Dépenses de fonctionnement	175 600	82 700	258 300
Recettes	(2 403 294)	(2 178 293)	(4 581 587)
Total (budget opérationnel) (montants nets)	21 228 056	21 438 157	42 666 213

<i>Principal objet de dépense</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2024 aux prix de 2024</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2025 aux prix de 2025</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2024-2025 aux prix de 2024-2025</i>
	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>
5. Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base			
1 Dépenses de personnel	6 899 676	6 925 476	13 825 152
2 Voyages autorisés	873 000	823 000	1 696 000
3 Dépenses de fonctionnement	307 500	282 500	590 000
4 Technologies de l'information et des communications	25 000	25 000	50 000
Recettes	(174 350)	(174 350)	(348 700)
Total (budget du Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base) (montants nets)	7 930 826	7 881 626	15 812 452
6. Budget de coopération technique (fonds extrabudgétaires)			
1 Dépenses de personnel	66 244 326	53 459 255	119 703 581
2 Voyages autorisés	9 017 212	7 620 087	16 637 299
3 Dépenses de fonctionnement	145 885 639	121 386 952	267 272 591
Total [budget de coopération technique (fonds extrabudgétaires)] (montants nets)	221 147 177	182 466 294	403 613 471

Tableau 5
Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel pour 2022-2023
et 2024-2025 [hors résultat 6 (Gestion efficiente des bâtiments du CIV)]

A. Total ONUDI

	2022-2023			2024-2025			Augmentation/ diminution
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	–	1,0	1,0	–	1,0	–
Directeur	20,0	6,0	26,0	19,0	6,0	25,0	-1,0
P-5	41,0	22,0	63,0	39,0	22,0	61,0	-2,0
P-4	54,0	6,0	60,0	44,0	6,0	50,0	-10,0
P-1 à P-3	86,0	23,0	109,0	94,0	27,0	121,0	-12,0
Administrateur national de programme	–	42,0	42,0	–	42,0	42,0	–
Total partiel	202,0	99,0	301,0	197,0	103,0	300,0	-1,0
Agents des services généraux	205,0	73,0	278,0	201,0	73,0	274,0	-4,0
TOTAL GÉNÉRAL	407,0	172,0	579,0	398,0	176,0	574,0	-5,0

B. Siège (y compris bureaux à New York, Genève et Bruxelles)

	2022-2023			2024-2025			Augmentation/ diminution
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	–	1,0	1,0	–	1,0	–
Directeur	19,0	5,0	24,0	19,0	5,0	23,0	-1,0
P-5	37,0	13,0	50,0	36,0	13,0	49,0	-1,0
P-4	54,0	6,0	60,0	43,0	6,0	49,0	-11,0
P-1 à P-3	86,0	23,0	109,0	94,0	27,0	121,0	12,0
Administrateur national de programme	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	197,0	47,0	244,0	192,0	51,0	243,0	-1,0
Agents des services généraux	151,0	56,0	207,0	147,0	56,0	203,0	-4,0
TOTAL GÉNÉRAL	348,0	103,0	451,0	339,0	107,0	446,0	-5,0

C. Bureaux hors Siège

	2022-2023			2024-2025			Augmentation/ diminution
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	–	–	–	–	–	–	–
Directeur	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	–
P-5	4,0	9,0	13,0	3,0	9,0	12,0	-1,0
P-4	–	–	–	1,0	–	1,0	1,0
P-1 à P-3	–	–	–	–	–	–	–
Administrateur national de programme	–	42,0	42,0	–	42,0	42,0	–
Total partiel	5,0	52,0	57,0	5,0	52,0	57,0	–
Agents des services généraux	54,0	17,0	71,0	54,0	17,0	71,0	–
TOTAL GÉNÉRAL	59,0	69,0	128,0	59,0	69,0	128,0	–